

PLAN D'INSERTION POUR LA JEUNESSE DES QUARTIERS PRIORITAIRES EN ÎLE-DE-FRANCE

L'insertion des jeunes des quartiers de la politique de la ville constitue un enjeu majeur en Ile-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés. Si l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin. Aussi, cette inadéquation amène à se réinterroger plus profondément sur les politiques publiques en direction de la jeunesse et à privilégier une approche partant des publics prioritaires en cherchant à adapter les solutions en conséquence.

Il apparaît en particulier que les structures d'insertion font état de difficultés persistantes, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, à repérer et à intégrer le public jeune dans les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement institutionnels, pourtant prévus à cet effet.

Le plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France, impulsé par le Préfet de région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers.

IDENTIFICATION DES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DU PLAN

PUBLIC CIBLE

Le plan s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans des quartiers de la politique de la ville qui connaissent des difficultés d'insertion c'est-à-dire qui répondent aux trois critères suivants :

- âge : la tranche d'âge des 16 à 25 ans, ce qui correspond à des jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.
- géographique : des jeunes issus de 51 quartiers prioritaires.
- en difficulté d'insertion : ce plan s'adresse à des jeunes qui sont dans des situations dont le degré de difficulté est variable : des jeunes très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplômes, sans qualification, des jeunes en recherche de formation ou d'emploi. Des jeunes d'ores et déjà pris en charge par un dispositif d'insertion mais qui n'apparaît pas adapté ont vocation également à bénéficier de ce plan.

MODALITÉS DE REPÉRAGE

Le repérage des jeunes susceptibles d'être bénéficiaires de ce plan doit être le fait des différentes institutions et organismes, partenaires du contrat de ville, qui interviennent en proximité. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui couvrent les quartiers retenus sont également sollicitées.

ACTEURS ET DISPOSITIFS À MOBILISER

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS

Les jeunes repérés dans le cadre du plan bénéficient d'un accompagnement personnalisé d'insertion dans la durée, qui se traduit en particulier par des actions de sociabilisation et de remobilisation.

Pour réaliser cette prise en charge, des référents de parcours sont désignés dans chaque quartier. Ils doivent être en mesure de nouer une relation de confiance avec le jeune concerné, en suscitant son adhésion et en assurant un suivi régulier, plus ou moins intensif, de son parcours. Ils sont des interlocuteurs privilégiés entre le jeune et les différentes institutions, sans se substituer à ces dernières mais en jouant un rôle d'orientation et de facilitation.

Les référents de parcours peuvent être des travailleurs sociaux, des éducateurs, des médiateurs ; ils ont vocation à être désignés au sein des structures existantes et à consacrer tout ou partie de leur activité au suivi des jeunes bénéficiaires du plan. Compte tenu des besoins et des ressources locales disponibles, des recrutements de référents dédiés pourront être envisagés.

MOBILISATION ET OPTIMISATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Des réponses sont proposées aux jeunes identifiés en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants en direction des jeunes de 16 à 25 ans dans les champs éducatif, sportif, culturel, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.

Les moyens existants doivent être réorientés afin qu'ils bénéficient davantage et de manière plus efficace à ce public prioritaire. S'agissant des débouchés professionnels pour les jeunes bénéficiaires du plan, il importe de sensibiliser le monde de l'entreprise à ce plan, en s'appuyant notamment sur la charte « entreprises et quartiers ».

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN

AU NIVEAU DE CHAQUE QUARTIER : Un groupe opérationnel est mis en place, dont la composition peut être variable selon les territoires. Ce groupe est animé par un coordonnateur au sein de l'Etat désigné par le Préfet de département qui peut être un membre du corps préfectoral ou un délégué du Préfet.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL : En appui des groupes opérationnels, les Préfets de département sont en charge de la mise en œuvre de ce plan en veillant à la mobilisation des différents acteurs concernés et de son suivi.

AU NIVEAU RÉGIONAL : Ce plan, conçu et impulsé à l'échelle régionale, est piloté par la Préfecture de région au niveau du SGAR qui assure un rôle d'orientation stratégique, d'animation du réseau, d'appui méthodologique, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi de son état d'avancement et d'organisation de son évaluation.

FINANCEMENT

Le plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France a vocation à bénéficier de différentes sources de financement compte tenu de son caractère interministériel et partenarial.

S'agissant de l'Etat, une partie des crédits de la politique de la ville est fléchée au niveau régional et au niveau départemental pour financer ce plan. Outre ces crédits, les différentes lignes budgétaires des services concernés sont amenées à contribuer à sa mise en œuvre.

ÉVALUATION

Le plan a pour objectif de se traduire par des résultats quantitatifs et qualitatifs en termes d'insertion professionnelle des jeunes pris en charge ; il s'agit à cet effet de mesurer le nombre de sorties positives. Les différentes étapes du parcours d'insertion des jeunes seront également prises en compte et mesurées.

Un appel d'offres est lancé au niveau régional pour une évaluation externe du plan.

DISPOSITIFS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MOBILISÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'INSERTION POUR LA JEUNESSE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Citoyenneté

Service Civique

Chantiers de jeunes bénévoles

Réseau information jeunesse

Maisons des jeunes de la culture (MJC)

Insertion professionnelle

Missions Locales

Garantie Jeunes

Ecole de la 2ème Chance (E2C)

Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)

Parrainage

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

SESAME

Lien social

Prévention spécialisée

Médiation sociale

Centres sociaux

Points accueil écoute jeunes

Culture - Sport

Jumelages entre les ZSP et les établissements culturels nationaux

Citoyens du sport

Logement

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Foyers de jeunes travailleurs

Santé

Maisons des adolescents

Espaces santé jeunes

Education

Centres d'information et d'orientation (CIO)

Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

QUARTIERS CONCERNÉS

75 - Paris

*Bédier-Boutroux ;
Oudinet-Chevaleret
(13^{ème}); Porte de
Saint Ouen - Porte
Pouchet (17^{ème}) Porte
Montmartre - Porte
des Poissonniers -
Moskova (18^{ème});
Goutte d'Or (18^{ème});
19^{ème}arrondissement,
20^{ème}arrondissement*

77 - Seine-et-
Marne

Melun: *Almont,
Mézereaux; Melun/Le
Mée-sur-Seine:* *Plateau
de Corbeil; Le Mée-sur-
Seine: Les Courtilleraies -
Le Circé; Dammarie-les-
Lys: Plaine du Lys –
Bernard de Poret;
Nemours: Mont Saint
Martin; Meaux: Beauval
Dunant*

Mantes-le-Jolie: *Val
Fourré; Les Mureaux:
Cinq Quartiers/Cité
Renault - Centre ville;
Chanteloup-les-
Vignes: Noé-
Feucherets;
Sartrouville: Le
Plateau – Les Indes;
Trappes: Merisiers-
Plaine de Neauphle /
Jean Macé; La
Verrière: Bois de
l'Etang*

78 - Yvelines

Grigny: *La Grande Borne;
Grigny 2; Evry:
Pyramides; Corbeil-
Essonnes: Montconseil;
Les Tarterêts; Epinay
sous Sénart: Plaine
Cinéastes; Vigneux-sur-
Seine: Croix Blanche*

91 - Essonne

92 - Hauts-
de- Seine

Gennevilliers:
*Courtilles; Agnettes;
Voltaire 1- Gabriel
Péri; Voltaire 2 -
Grésillon; Bagneux:
Abbé Grégoire,
Mirabeau; Pierre
Plate, (cité des
Musiciens); Nanterre:
Le Parc*

93 - Seine-
Saint-Denis

Aubervilliers/Pantin/Bobigny:
*Les Courtilières;
Aubervilliers/La Courneuve:
Franc Moisin; Pantin: Quatre
chemins; Sept Arpents; Aulnay-
sous-Bois: Les Beaudottes*

94 - Val-de-
Marne

Champigny-sur-Marne:
*Les Mordacs; Valenton:
Quartier de La Lutèce/
Bergerie; Vitry-sur-Seine:
Commune de Paris - 8 mai
45; Créteil: Mont-
Mesly/Habette/ Coteaux
du sud; Thiais: Les Grands
Champs; Villejuif:
Lebon/Mermoz; Fontenay-
sous-bois: La Redoute*

95 - Val-d'Oise

Garges les Gonesse: *Dame
Blanche; Sarcelles: Lochères;
Chantepie; Village-Mozart;
Villiers-le-Bel: Carreaux; Puit
La Marlière-Derrière les Murs
Monseigneur/village*